

Conseil Municipal du 11 avril 2024

PRÉSENTS : LAMARE REMI (**MAIRE**) – BROUILLET CHRISTIAN (**ADJOINT**) – RUMBERGER PATRICIA (**ADJOINTE**) - DENIS FABRICE (**ADJOINT**) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE – BESSON CLAIRE - MALVAUD WILLIAM

ABSENT REPRESENTÉ : RENOÛ RITA (**ADJOINTE**) donne pouvoir à BROUILLET CHRISTIAN, CLERTE LOÏC donne pouvoir à LAMARE REMI, BODET AURELIE donne pouvoir à RUMBERGER PATRICIA

ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY

ABSENT : BEAU ANGÈLE, TRANQUARD CEDRIC

SECRETAIRE DE SEANCE : BESSON CLAIRE

Ouverture de la séance à 20h30

1. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR
L'EXERCICE 2023.**

**CE COMPTE DE GESTION, VISÉ ET CERTIFIÉ CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE
NI OBSERVATION NI RÉSERVE DE SA PART SUR LA TENUE DES COMPTES.**

2. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal décide d'élire Monsieur BROUILLET, doyen en âge comme président du conseil pour le vote du compte administratif 2023 :

- *Présentation du compte administratif 2023 par le Maire*
- *Sortie du maire pour l'approbation du Conseil Municipal.*

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Prévus	84 617.08 €
Réalisé	51 290.32 €
Reste à réaliser	18 706.73 €
RECETTES	

Prévus	84 617.08 €
Réalisé	91 674.77 €
Reste à réaliser	0 €
FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Prévus	868 233.61 €
Réalisé	471 159.48 €
Reste à réaliser	0 €
RECETTES	
Prévus	868 233.61 €
Réalisé	910 055.67 €
Reste à réaliser	0
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Investissement	40 384.45 €
Fonctionnement	438 896.19 €
Résultat Global	479 280.64 €

3. ACHAT PARCELLE ZE 328 – ZE 320

M. le Maire informe les membres présents que la délibération prise concernant l'achat de la parcelle ZE 280 doit être abrogée car une division parcellaire a eu lieu portant des nouveaux numéros.

M. le Maire propose également d'acquérir la parcelle ZE 320 car au vu de son positionnement et de son utilisation actuelle (présence d'une haie en partie), il paraît judicieux que la commune en soit le propriétaire.

Le Conseil Municipal, ayant écouté le Maire en son exposé,

- **Accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZE 328 et ZE 320 dans les conditions évoquées ci-dessus soit au prix net vendeur de 20 000 € pour l'ensemble des deux parcelles.**
- **Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage si nécessaire) seront à la charge de la commune d'Archingeay.**
- **Autorise M. le Maire ou son 1^{er} adjoint, M Brouillet à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de la parcelle ZE 328 et ZE 320**
- **La délibération n° CM01_2024_09 est abrogée.**

Les crédits seront prévus au BP 2024

4. VOTE DES TAUX DES TAXES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION EN 2024 AU MÊME NIVEAU QUE 2023 SOIT:

TH : 11.28 % '1

TFB : 40.30 %

TFPNB : 35.14 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle que les associations doivent transmettre leurs documents comptables et budgétaires à la mairie pour solliciter une subvention. Une association ne les a pas transmis à ce jour.

M Zubowicz dit qu'il serait bien de faire un effort financier pour les associations communales. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le dynamisme de certaines associations. Ils expliquent qu'ils sont favorables à verser une somme plus importante à certaines associations qui organisent des manifestations pour tous et moins à celles qui sont centrées que sur leur adhérents. Il est répondu que cela serait trop subjectif. Il est donc décidé de verser la même somme à toutes.

Plusieurs conseillers proposent d'augmenter les subventions des associations communales et l'association du trail (manifestation sur la commune) de 50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE À L'UNANIMITÉ DE VOTER AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 LES SUBVENTIONS COMME PRÉCISÉ CI-DESSUS

6. DEMANDE DE SUBVENTION « MFR ANGERIENNE »

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier du 5 décembre 2023, demande de subvention pour un élève domicilié à Archingeay qui est en Alternance à la MFR ANGÉRIENNE à SAINT-DENIS-DU-PIN.

Il est proposé de verser la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 50 € pour l'année 2024.

7. EGLISE SAINT MARTIN : demande de subvention pour la mission d'étude « diagnostic »

M. le Maire fait un rappel des évènements et du précédent devis reçu pour cette étude (Mme Lauffet – Architecte du patrimoine).

Après la visite de Mme Lambert (Architecte du patrimoine), celle-ci adressa une offre pour la même mission d'étude.

M. le Maire propose de choisir le devis de Mme Lambert pour un coût de 9 700 € HT car nettement inférieur à celui de Mme Lauffet.. Il demande également à être autorisé à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région.

Après en avoir délibéré, Il est décidé à l'unanimité d'approuver le devis présenté par Mme LAMBERT – ROSAME de 9700 € HT

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire donne lecture des devis « voirie » prévues cette année.

Nature de travaux	N° Devis	Montant HT
Travaux de réfection du revêtement, reprofilage de chaussée et dérasement des accotements	D2403-1328-V3	21 336.77 €
PATA 2024 – diverses voiries	D2403-1121	24 220.05 €
Travaux de réparation à l'enrobeur projeteur	D2403-1123	4 500 €
TOTAL TIERS		50 056.82 €

□ SAS MARCHAND PAUL :

Nature de travaux	N° Devis	Montant HT
Travaux de réfection du revêtement, reprofilage de chaussée et dérasement des accotements	DE0630	2850.60 €
TOTAL TIERS		2 850.60 €

M. le Maire explique qu'il va solliciter le département pour une aide financière. Il explique le principe du versement de cette aide dans le versement des droits de mutation et sollicite l'autorisation du Conseil pour ce faire.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ce même jour :

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	84 334.63 €
- Un excédent reporté de	354 561.56 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 438 896.19 €

- Un excédent d'investissement de	40 384.45 €
- Un déficit des restes à réaliser de	18 706.73 €

Soit un excédent de financement de : 21 677.72 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **EXCÉDENT** 438 896.19 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 438 896.19 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **EXCÉDENT** 40 384.45 €

10. VOTE DU BP 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2024 :

Budget total :

Investissement

Dépenses : 388 795.00 € dont **18 706.76 € de RAR¹**

Recette : 388 795.00 € dont RAR 0 €

Fonctionnement

Dépenses :	952 269.24 €	dont RAR 0 €
Recettes :	952 269.24 €	dont RAR 0 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE À L'UNANIMITÉ ET VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2024 TEL QUE PRÉSENTÉ CI-DESSUS.

11. LIGNE DE PRÊT RELAIS

M. le Maire fait part aux membres présents que la situation financière de la commune est très saine et excédentaire. Il rappelle que les projets votés ce jour au BP 2024 pourraient être financés en totalité par le fonds de roulement existant. Au vu des travaux de la réhabilitation de la mairie, il sera cependant nécessaire de contracter une ligne de prêt relais. M. le Maire explique que ce type de prêt permet de financer des investissements adossés à une ressource à venir : subventions ou le fonds de compensation de la TVA. Il permet de couvrir le décalage dans le temps en trésorerie entre le paiement des factures et les rentrées de fonds via les subventions. Il ne s'agit pas de financer les investissements sur le long terme. M. le Maire explique que M. DENIS va solliciter plusieurs banques afin de présenter au conseil une offre pertinente.

QUESTIONS DIVERSES

Carte postale : M. le Maire donne lecture d'une carte postale envoyée par les collégiens de Tonnay-Boutonne qui remercient le conseil municipal pour l'aide financière versée pour leur voyage en Allemagne.

Photocopieur : Vu les délégations attribuées au maire par le conseil municipal, M. le Maire informe que le contrat de location du photocopieur va être changé pour un modèle plus petit en puissance et en taille. Le secrétariat n'imprimant plus les bulletins communaux, il n'est plus nécessaire d'avoir le type d'équipement actuel.